

PROCES VERBAL

DU CONSEIL DE GESTION

DU 07 AVRIL 2014

Etaient présents :

Catherine ARAUJO BONJEAN, Claudine BELOT, Martine BOUCHUT, Jean-Louis COMBES, Vianney DEQUIEDT, Quentin ETIENNE, Bertrand LAPORTE, Patrick PLANE, Mary-Françoise RENARD, Laurence ROQUETANIERE, Anne VIALLEFONT.

A titre consultatif :

Philippe DULBECCO, Samuel GUERINEAU.

Etaient excusés :

Véronique BERTIN-ENCELOT, Jennifer BETTE, Jean-François BRUN, Jérôme GUICHARD, Sylvaine LEMPEREUR.

Etaient absents :

Marie-Michelle BAYLE, Coralie DURAND, Gaëtan ORY, Julia PEDEFER, Clara PAILLEUX, Marie-Hélène SALAT.

Le Conseil de Gestion débute à 17h10 sous la présidence de Monsieur le Doyen de l'École d'Economie, Jean-Louis COMBES et en la présence de M. le Président de l'Université d'Auvergne, M. Philippe DULBECCO.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil de Gestion du 07 octobre 2013.

Le procès-verbal du Conseil de Gestion du 07 octobre 2013 a été adopté à l'unanimité.

2/ Calendrier Licence

M. LAPORTE indique que ce calendrier a été construit de façon à maintenir **treize semaines à chaque semestre**. Aussi, l'ensemble des délibérations doivent être terminées fin juillet (suppression des délibérations de fin août).

Pour ce faire, il n'y aura pas de vacances à la Toussaint au premier semestre. En revanche, les vacances de février et de Pâques sont maintenues. Le Conseil reconnaît que le premier semestre sera dense pour les étudiants mais c'est la seule façon de maintenir deux semaines d'examens avant décembre.

Mme VIALLEFONT souligne que ce calendrier n'a pas été réalisé dans l'intérêt des étudiants : emploi du temps surchargé, réorientation difficile dans ces conditions, organisation de séances de soutien impossible, etc... De plus, ce calendrier est décalé avec les universités étrangères et rend également difficile les échanges (entrants et sortants).

Mme RENARD et Mme VIALLEFONT souhaiteraient également que, dans la mesure du possible, les étudiants soient informés de leurs dates d'examens au moins un mois avant.

Etant donné les différentes remarques, le Conseil souhaite une révision de ce calendrier.

Le Conseil décide donc de ne pas soumettre ce calendrier au vote. Il sera à nouveau présenté au prochain Conseil.

3/ Calendrier Master

Deux contraintes impératives:

- Terminer les cours plus tôt pour laisser une plage suffisamment importante aux stages de 2^{ème} année.
- Chaque semestre doit comporter 12 semaines de cours pour respecter les volumes horaires des maquettes.

Le calendrier Master est adopté à l'unanimité.

4/ Allocution de M. le Président de l'Université d'Auvergne, M. Philippe DULBECCO

M. Le Président souhaite faire un **point d'étape**. Deux thèmes sont développés : la **fusion des deux universités** et la **structuration du site universitaire clermontois**.

Concernant la **fusion**, deux éléments :

- La finalisation du manuel de convergence (1)
- La structuration disciplinaire de l'université (2)

(1) Pour rappel, le manuel de convergence comprend 16 chapitres qui reprennent l'ensemble des missions.

(2) Le projet U2 se divise en 6 points clés : l'attractivité ; le développement de toutes les missions de l'université ; l'innovation ; l'efficacité ; l'efficience ; la mobilisation des parties prenantes.

Ceux-ci correspondent à six objectifs précis:

- Etre visible à l'échelle territoriale, nationale et internationale
- Consolider la diversité des formations et des domaines scientifiques présents sur le site
- Développer l'interdisciplinarité
- Favoriser la réactivité de l'enseignement de la communauté universitaire
- Dégager des marges de manœuvre
- Eviter les surcoûts liés à la multiplication des structures

Les bénéfices de la **structuration** sont multiples :

- Elle apporte à la fois lisibilité et visibilité
- Elle maximise les enseignements disciplinaires pour maximiser les interfaces disciplinaires
- Elle correspond à une logique, une cohérence recherche / formation
- L'efficacité
- La mutualisation des moyens humains et financiers
- Elle représente la carte d'identité de l'U2 (Clermont-Auvergne)

Comment atteindre un tel résultat ? Il convient de prendre en compte les deux universités en présence mais aussi de s'appuyer sur l'articulation formation / recherche. Pour ce faire, la clé d'entrée est l'Ecole Doctorale.

Cinq collegia seront ainsi créés :

- Droit – Economie – Gestion
- Sciences de la vie et de la santé
- Lettres, langues et Sciences Humaines
- Technologies et Sciences pour l'Ingénieur
- Sciences fondamentales

Quelles sont les différences entre un collegium et une UFR ?

- Les composantes conservent leur statut actuel. C'est-à-dire qu'elles assurent le pilotage et la mise en œuvre des formations relevant de leur champ disciplinaire. Elles représentent le niveau d'organisation institutionnel, pédagogique et politique de base.
- Les collegia recouvrent de grands domaines disciplinaires. Ils ne comportent pas d'administration et ne signent aucun engagement.

Mme VIALLEFONT évoque la fusion des deux IUT. Ce processus n'aurait aucun intérêt dans ce cas.

Mme ARAUJO BONJEAN s'interroge sur le rôle des collegia notamment en termes de gestion. Les collegia n'ont aucun rôle à jouer dans ce cadre.

Mme BOUCHUT s'interroge sur l'identité du collegium / de l'UFR. Existera-t-il un « super Doyen » ? Il est précisé que le collegium sera une instance qui va permettre de piloter l'ensemble mais les décisions appartiendront à l'UFR et les instances universitaires seront bien les instances décisionnelles. M. Le Président insiste sur le fait qu'aucune délégation de missions, ni de compétences ne seront accordées aux collegia.

Il existe un risque concernant cette structuration : que l'université soit déconnectée de toute la dynamique de site. Il est donc impératif de maintenir cette dynamique.

En effet, la loi n'a pas permis de réunir l'enseignement et la recherche sur le même site. Celle-ci autorise la mise en place d'une coordination territoriale par regroupement avec un interlocuteur territorial qui va coordonner l'action territoriale mais aussi un contrat pluriannuel d'établissement, dont le cosignataire seront les régions, qui comportera un volet commun et des volets spécifiques.

Ce modèle a été validé au MESR le 24.09.2013 puis le 28.01.2014 suite à la visite de site.

A ce sujet, M. PLANE demande si le CNRS se laissera guider au niveau régional et ce qu'il adviendra de la convention de site CNRS signée il y a un an. Il se demande également si les moyens du ministère transitent par la région. La réponse est non.

Deux instances différentes sont évoquées : le Conseil des Etablissements associés (CEA) et la Conférence de l'enseignement supérieur et de la recherche en Auvergne (CESRA).

Le CEA a trois missions principales :

- Préparer et mettre en œuvre le volet commun du contrat de site
- Répartir les moyens dédiés au volet commun du contrat de site
- Evaluer l'impact des moyens répartis

Le CESRA a également trois missions :

- Elaborer et porter un projet stratégique de l'ESR en Auvergne*
- Coordonner les actions des parties prenantes
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'ESR en Auvergne

Suite à l'intervention de Mme VIALLEFONT, M. le Président précise que toutes les missions déléguées au PRES seront rapatriées au sein de l'université fusionnée.

M. PLANE s'interroge sur la réallocation des moyens aux UFR au sein de l'Université fusionnée.

5/ Relations Internationales

Mme BELOT dresse un bilan des RI au sein de l'EE. Elle souligne le **manque de visibilité** et essaie de mettre en place un site internet en anglais sur lequel les syllabus des cours de Master II seraient disponibles. Elle souligne également le problème de l'accueil et de l'accès aux emplois du temps.

Aussi, elle précise qu'il y a peu d'étudiants entrants. Il serait donc nécessaire de jouer sur la communication mais le fait de pouvoir se déplacer pourrait être également bénéfique. Ce dernier point reste problématique car il est rappelé que le budget des RI est nul. Enfin, il est rappelé que le nombre d'étudiants entrants impacte sur les indicateurs de l'Université.

Trois nouveaux partenariats ont été créés : Cologne, Göttingen et Florence.

Deux nouveaux programmes :

- Pour la recherche = Horizon 2020
- Pour la formation = Erasmus +

Trois accords à venir :

- Fondation Getulio Vargas
- Ottawa
- Fluminense (renouvellement)

Mme VIALLEFONT souhaiterait des renseignements concernant la **mobilité des enseignants**. Quatre déplacements sont autorisés dans l'année. Quant aux enseignants entrants, ils doivent s'acquitter d'un minimum de cinq heures d'enseignement par semaine.

M. PLANE se demande si plus de visibilité sur la spécialité (Economie du développement) et non sur le site ne serait pas plus profitable.

Projet EDULINK

Il s'agit d'un projet de partenariat entre l'Uda, deux universités italiennes et quatre partenaires africains.

L'Uda est plus particulièrement associée à l'Université d'Agriculture de Jokoi (Tanzanie). Le thème de recherche est « Energy Agro Food ».

L'objectif de ce projet est uniquement le rayonnement international ainsi qu'un partenariat européen.

Master en anglais / Partenariat stratégique

Il s'agit d'un **Master d'excellence** dans notre domaine et l'enthousiasme de l'équipe pédagogique est à souligner. Mme BELOT souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un **parcours supplémentaire** et non d'un Master supplémentaire. De plus, il sera uniquement ouvert aux étudiants non francophones.

Deux phases :

- Phase 1 = partenariat stratégique
- Phase 2 = Master conjoint

Mme ROQUETANIERE demande si l'attribution budgétaire se fera en fonction de la population. Non, il se fera en fonction du nombre d'étudiants.

Mme ARAUJO BONJEAN s'interroge sur le diplôme délivré : est-ce que l'étudiant sera diplômé de toutes les universités comme le prévoit les Masters conjoints? Il s'agira plutôt d'un diplôme multiple.

Les cours en anglais débiteront dès la rentrée prochaine.

Un impératif : proposer des cours de FLE. Ceux-ci sont uniquement dispensés par l'UBP et le coût est donc important.

Avant de procéder au vote, il est précisé que ce dernier porte uniquement sur l'opportunité ou pas de continuer en ce sens. Ceci permet un échange avec le CEVU.

Le projet est adopté à l'unanimité.

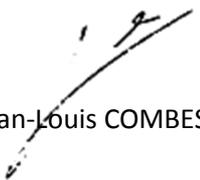
8/ Informations diverses

L'information concernant les tarifs de FC sont retirés de l'ordre du jour.

Le prochain conseil aura lieu en mai / juin.

La séance est levée à 20h05.

Monsieur le Doyen de l'EE,


Jean-Louis COMBES